



Table des matières

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	3
PROPRIETAIRE 1 (Remplir une fiche par compte cadastral) :	4
PROPRIETAIRE 2 (Remplir une fiche par compte cadastral) :	5
PROPRIETAIRE 3 (Remplir une fiche par compte cadastral) :	6
RECAPITULATIF:	7
CONDITIONS DU MILIEU	8
ZONE 1 :	8
ZONE 2 :	9
ZONE 3 :	10
ENJEUX ECONOMIQUES	11
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL :	13
STRATEGIE DE GESTION DES POPULATIONS DE GIBIER	15
BILAN DU P.S.G. PRECEDENT	17
PARCELLAIRE FORESTIER - TYPES DE PEUPEMENT – OBJECTIFS – MODE DE GESTION	18
RECAPITULATIF DES SURFACES PAR TYPE	21
DE PEUPEMENT	21
PROGRAMME DES COUPES ET DES TRAVAUX	22
TRAVAUX D'EQUIPEMENT	24
ANNEXES A FOURNIR	25
DIAMETRES D'EXPLOITABILITE A RESPECTER POUR LES PRINCIPALES ESSENCES	26



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

POUR LES INDIVISIONS OU PROPRIETES DEMEMBREES :

Tous les co-indivisaires et, notamment, le (ou les) nu-proprétaire(s) et le (ou les) usufruitier(s) doivent être identifiés dans le tableau ci-dessous et soit le signer, soit joindre un mandat autorisant le représentant à présenter ce PSG.

NOM / Prénom	Rôle (Co-Indivis / Nu-proprétaire / Usufruitier)	Adresse	Téléphone / Courriel	Signature :

PLAN REDIGE PAR :

(rayer les mentions inutiles)

- Le propriétaire ou son représentant
- Une coopérative forestière
- Un expert agréé
- Un gestionnaire forestier professionnel (GFP)
- Un tiers non agréé

Nom et adresse du rédacteur :

Tél : Courriel :

QUI GERE LA FORET ? (Personne à contacter) :

(rayer les mentions inutiles)

- Le propriétaire ou son représentant
- Une coopérative forestière
- Un expert agréé
- Un gestionnaire forestier professionnel (GFP)
- Un tiers non agréé

Nom et adresse :

Tél : Courriel :



CONDITIONS DU MILIEU

(à fournir par zone homogène ; notamment dans le cas d'une propriété éclatée)

ZONE 1 :

SYLVO ECO REGION

CONCERNEE :

(Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte => recherche par commune => Données thématiques > Développement durable, énergir, Forêts > Sylvo-éco-région)

TOPOGRAPHIE :

Altitudes	Minimale	Maximale

Pente dominante (cocher la case concernée)	Nulle	Faible (0 à 15 %)	Moyenne (15 à 30 %)	Forte (plus de 30 %)

Exposition principale (cocher la case concernée)	Aucune (terrain plat)	Nord	Est	Sud	Ouest

COMMENTAIRES :

.....

CLIMAT : (Cf. meteofrance.com/climadiag-commune) :

**Cocher les cases concernées*

Pluviométrie moyenne

annuelle :

Température moyenne

annuelle :

Facteurs limitants : **risques répétitifs*** :

- de gelées tardives (au printemps)

- de gelées précoces (à l'automne)

- de neiges lourdes

- de dégâts de givre

- de dégâts dus au vent

- de dessèchement

OUI	NON

*** ATTENTION :**

Il s'agit bien ici de risques amenés à se répéter plus ou moins régulièrement, hors phénomènes exceptionnels (tempête de 1999, sécheresse de 2003...).

SOL : (Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte/donnees/carte-des-sols) :

Nature de la roche-

mère :

Type de sol (préciser la part relative de chaque type).....



ZONE 2 :

SYLVO ECO REGION

CONCERNEE :

(Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte => recherche par commune => Données thématiques > Développement durable, énergie, Forêts > Sylvo-éco-région)

TOPOGRAPHIE :

Altitudes	Minimale	Maximale

Pente dominante (cocher la case concernée)	Nulle	Faible (0 à 15 %)	Moyenne (15 à 30 %)	Forte (plus de 30 %)

Exposition principale (cocher la case concernée)	Aucune (terrain plat)	Nord	Est	Sud	Ouest

COMMENTAIRES :

.....

CLIMAT : (Cf. meteofrance.com/climadiag-commune) :

**Cocher les cases concernées*

Pluviométrie moyenne

annuelle :

Température moyenne

annuelle :

Facteurs limitants : **risques répétitifs*** :

- de gelées tardives (au printemps)

- de gelées précoces (à l'automne)

- de neiges lourdes

- de dégâts de givre

- de dégâts dus au vent

- de dessèchement

OUI	NON

*** ATTENTION :**

Il s'agit bien ici de risques amenés à se répéter plus ou moins régulièrement, hors phénomènes exceptionnels (tempête de 1999, sécheresse de 2003...).

SOL : (Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte/donnees/carte-des-sols) :

Nature de la roche-mère :

Type de sol (préciser la part relative de chaque type) :



ZONE 3 :

SYLVO ECO REGION

CONCERNEE :

(Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte => recherche par commune => Données thématiques > Développement durable, énergie, Forêts > Sylvo-éco-région)

TOPOGRAPHIE :

Altitudes	Minimale	Maximale

Pente dominante (cocher la case concernée)	Nulle	Faible (0 à 15 %)	Moyenne (15 à 30 %)	Forte (plus de 30 %)

Exposition principale (cocher la case concernée)	Aucune (terrain plat)	Nord	Est	Sud	Ouest

COMMENTAIRES :

.....

CLIMAT : (Cf. meteofrance.com/climadiag-commune) :

**Cocher les cases concernées*

Pluviométrie moyenne

annuelle :

Température moyenne

annuelle :

Facteurs limitants : **risques répétitifs*** :

*** ATTENTION :**

Il s'agit bien ici de risques amenés à se répéter plus ou moins régulièrement, hors phénomènes exceptionnels (tempête de 1999, sécheresse de 2003...).

- de gelées tardives (au printemps)

- de gelées précoces (à l'automne)

- de neiges lourdes

- de dégâts de givre

- de dégâts dus au vent

- de dessèchement

OUI	NON

SOL : (Cf. www.geoportail.gouv.fr/carte/donnees/carte-des-sols) :

Nature de la roche-

mère :

Type de sol (préciser la part relative de chaque type).....



ENJEUX ECONOMIQUES

QUALITES DES BOIS OBJECTIFS PRESENTS SUR LA PROPRIETE PAR ESSENCE

Essences	Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Bois énergie (bûches et plaquettes)

COMMERCIALISATION DES BOIS :

(Cocher les cases concernées)

Commercialisez-vous facilement :

- vos bois d'œuvre feuillus ?
- vos bois d'œuvre résineux ?
- vos bois d'industrie ?
- vos bois d'énergie (bûche, plaquette...) ?

Trouvez-vous facilement de la main-d'œuvre ?

OUI	NON

AUTRES RESSOURCES ECONOMIQUES :

Avez-vous d'autres ressources économiques issues de la forêt :

- Location de la chasse ?
- Cueillette (champignons, muguet, miel, ...) ?
- Accueil du public (accrobranche, évènements, ...) ?
- Services écosystémiques, mesures compensatoires, ... ?

OUI	NON

CONTEXTE SOCIAL :

- Votre forêt est-elle à proximité d'un centre urbain ?
- Est-elle fréquentée par le public ?
- Est-elle aménagée pour son accueil ?
- Y-a-t-il des itinéraires « Nature » dans votre propriété (VTT, chevaux, piétons, ...) ?
- Avez-vous contractualisé la fréquentation de votre forêt avec un tiers ou une collectivité ? (Si tel est le cas, joindre la convention au PSG)
- Avez-vous des problèmes liés à une fréquentation « sauvage » de votre propriété ?
- Y-a-t-il des étangs ou plans d'eau dans la propriété ?

OUI	NON

Autres informations ? (à préciser)



ROUTES ET PISTES :

(Cocher les cases concernées)

- La desserte globale est-elle suffisante ?
- Avez-vous assez de routes à camions ?
- En bon état ?
- Avez-vous assez de pistes à tracteurs ?
- En bon état ?
- Avez-vous des places de dépôt pour vos bois ?
- L'évacuation des bois sur le réseau routier public est-elle facile ?

OUI	NON

PROTECTION DES FORETS CONTRE LES INCENDIES :

Un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI) est-il en vigueur ?

Votre forêt est-elle concernée par un zonage identifié à risque feu de forêt ?

OUI	NON

Votre forêt dispose-t-elle d'éléments référencés a titre de la DFCI tels que :

- de plans d'eau ?
- de citernes DFCI ?
- de voiries DFCI ?
- d'autres équipements d'observation ou de protection ?

Si oui, lesquels :

.....

.....

.....

Dans le cas où ma forêt est concernée par des obligations légales de débroussaillage et conformément à l'article L134 du Code Forestier, je m'engage :

- à mettre en œuvre les débroussailllements obligatoires relevant de ma responsabilité ;
- à autoriser la mise en œuvre sur ma propriété, des débroussailllements obligatoires relevant de la responsabilité d'un tiers ;
- à nettoyer les coupes des rémanents et des branchages, après exploitation forestière d'une parcelle, dans les périmètres d'application des obligations de débroussaillage.

Date et signature :



CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL :

Votre propriété est incluse, en totalité ou en partie, dans : (Cocher les cases concernées)

Zonages d'inventaire de la biodiversité :

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ?
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ?

OUI	NON

Zonages réglementaires non concernés par la mesure de simplification L-122 7 et 8 du Code Forestier :

- Zone de captage d'eau
- Réserve naturelle volontaire
- Arrêté de Protection des Habitats Naturels
- Zone connue d'espèce protégée
- Zone de continuité écologique au titre de l'article L151-23 CU (citée au P.L.U.)
- Espace Boisé Classé à conserver (mentionné au P.L.U.)
- Plan de Prévention des Risques
- Commune à réglementation des boisements

Zonages réglementaires concernés par la mesure de simplification L122-7 et 8 du Code Forestier

- Zone de Protection Spéciale oiseaux (ZPS) « Natura 2000 »
- Zone Spéciale de Conservation habitat et espèce (ZSC) « Natura 2000 »
- Périmètre d'un site classé
- le périmètre d'un monument classé
- le périmètre d'un monument inscrit
- le périmètre d'un site inscrit
- un arrêté de protection de biotope
- une réserve naturelle classée
- une forêt de protection
- un Site Patrimonial Remarquable
- un Parc National



STRATEGIE DE GESTION DES POPULATIONS DE GIBIER

Pour les espèces soumises à plan de chasse

INDIQUEZ LES SURFACES DE FORETS SENSIBLES AUX DEGATS

(Jeunes plantations, régénérations naturelles,...)

.... ha a ca

(Cocher les cases concernées)

Ces surfaces nécessitent-elles l'utilisation d'un moyen de protection contre le gibier ?

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quelle est l'évolution prévue de ces surfaces pendant la durée du P.S.G. ?

(Rayer les mentions inutiles)

Augmentation

Maintien

Réduction

INDIQUEZ LES SURFACES DES ESPACES OUVERTS ET ACCESSOIRES A LA FORET PERMETTANT L'ALIMENTATION DES CERVIDES : (Place de dépôt, emprise EDF...)

.... ha a ca

Votre propriété est-elle en réserve de chasse ?

Existe-t-il des aménagements spécifiques ?

Si oui, lesquels ?.....

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La gestion de la chasse est-elle faite :

- par vous-même ?

- par une Association Communale de Chasse Agréée ?

Si oui, laquelle :

- par une société de chasse ?

Si oui, laquelle :

- par un locataire ?

Si oui, lequel :

OUI	NON
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COMMENT JUGEZ-VOUS L'IMPORTANT DU GIBIER ET SON EVOLUTION ?

(Ne complétez que les espèces vous concernant en mettant une croix dans les cases correspondantes)

Espèces	Population				Evolution perçue		
	Null	Faible	Acceptable	Excessive	Diminution	Stabilité	Augmentation
Chevreuril	<input type="checkbox"/>						
Cerf	<input type="checkbox"/>						
Chamois	<input type="checkbox"/>						
Mouflon	<input type="checkbox"/>						
Sanglier	<input type="checkbox"/>						
Daim	<input type="checkbox"/>						

COMMENT EVALUEZ-VOUS LE PLAN DE CHASSE ET QUELLE EVOLUTION DES PRELEVEMENTS DE GIBIER SOUHAITEZ-VOUS :

(Ne complétez que les espèces vous concernant en mettant une croix dans les cases correspondantes)



Espèces	Plan de chasse			Evolution des prélèvements souhaitée		
	Insuffisant	Correct	Excessif	Augmentation	Maintien	Réduction
Chevreuil						
Cerf						
Chamois						
Mouflon						
Sanglier						
Daim						

Avez-vous réalisé et transmis une fiche de dégâts de gibier ou fait une déclaration en ligne ?

Avez-vous déjà fait une demande d'augmentation des prélèvements dans le cadre du plan de chasse ?

Avez-vous déjà fait une déclaration de plantation sur la plateforme « dégâts de gibier » ?

OUI	NON

Quelle est votre perception de l'évolution de la densité des populations de gibier du massif forestier de votre propriété – Commentaires ?

Considérez-vous que la pression du gibier permet un renouvellement suffisant de votre forêt, sans protection spécifique ?

OUI	NON



BILAN DU P.S.G. PRECEDENT

Page à compléter uniquement en cas de renouvellement du Plan Simple de Gestion.

Références du précédent

PSG :

Le cas échéant, nom de l'ancien

propriétaire :

Il vous est demandé ici de faire l'analyse de l'application du document arrivant à échéance :

- À quel niveau estimez-vous la réalisation de votre programme de coupes (en pourcentage de la surface totale programmée) ?

Moins de 20%	De 20 à 50%	De 50 à 80%	Plus de 80%

- À quel niveau estimez-vous la réalisation de votre programme de travaux (en pourcentage de la surface totale programmée) ?

Moins de 20%	De 20 à 50%	De 50 à 80%	Plus de 80%

- Précisez les coupes et travaux programmés (numéro de parcelle, année et type d'intervention) qui n'ont pu être réalisés.

.....

- Préciser les principales raisons qui ont empêché leur réalisation ? (exemple : problèmes sanitaires, dégâts de gibier, aléas climatiques, main d'œuvre, marché...)

.....



PARCELLAIRE FORESTIER - TYPES DE PEUPEMENT – OBJECTIFS – MODE DE GESTION

Parcelle forestière	Unité de gestion	Parcelle(s) cadastrale(s) correspondante(s)	Surface de l'unité de gestion (en ha)	Type de peuplement	Type de peuplement objectif	Itinéraire SRGS choisi (code)	Essence principale	Essence(s) objectif principale(s)	% d'essence principale	Volume (en m³/ha)	Surface terrière (en m²/ha)	Pour les peuplements irréguliers (Cas du Mélange futaie-taillis : décrire la composante taillis dans le tableau de la page suivante)			Pour les peuplements réguliers (futaies régulières et taillis) (Cas du Mélange futaie-taillis : décrire la composante taillis dans le tableau de la page suivante)				Essence secondaire principale***	% d'essence secondaire principale	**Etat sanitaire	Adaptation du peuplement à la station	Présence de régénération		
												% de tiges de Petits Bois	% de tiges de Bois Moyens	% de tiges de Gros Bois	Densité (en tiges/ha)	Hauteur moyenne	Diamètre moyen	Âge							
1	a	AB14	5,3817	Mélange Taillis-Futaie	Futaie Irrégulière	D5	Chêne sessile - F22	Chêne sessile - F22	90	100	14	26	66	8					Hêtre	10	Bon	Oui	Oui		
Surface totale				ha a ca																					

*Unité de gestion (=sous-parcelle): surface d'un peuplement homogène, tant d'un point de vue de sa description que des interventions qui y sont prévues sur la durée du PSG.
 **Etat sanitaire : possibilité de compléter page suivante.
 *** En cas de plusieurs essences secondaires, celles-ci peuvent être mentionnées page suivante



RECAPITULATIF DES SURFACES PAR TYPE DE PEUPELEMENT

Indiquez dans chaque rubrique la surface totale correspondant au type de peuplement et à la catégorie d'âge considérés

Type de peuplement	Répartition des surfaces par âge des peuplements			TOTAL
	Jeune	Moyen	Exploitable	
TAILLIS SIMPLE				
MÉLANGE FUTAIE-TAILLIS				
FUTAIE IRRÉGULIÈRE				
FUTAIE RÉGULIÈRE				
TAILLIS FURETE				
PEUPLERAIE				
TERRAIN NU À BOISER				
ACCRUS, PEUPELEMENTS CLAIRS ET PRE-BOIS				
DIVERS NON PRODUCTIFS ET ACCESSOIRES A LA FORET*				
TOTAL GENERAL				

* Divers non productifs : chemins, places de dépôt, étangs et plans d'eau, zones humides ou inondées, tourbières, rochers, ...



PROGRAMME DES COUPES ET DES TRAVAUX

Tableau : ... / ...

Date et signature :

Unité de gestion	Type de peuplement	Essence principale	Essence(s) objectif	Type d'intervention	Surface intervention	Rotation (en année)	Année d'intervention	Prélèvement en % du volume	Essence(s) concernée(s)	Commentaires
1a	Mélange Taillis-Futaie	Chêne sessile - F22	Chêne sessile - F22	Coupe jardinatoire, irrégulière	5,3817	12	2025	15	Chêne sessile	

*Unité de gestion : surface d'un peuplement homogène, tant d'un point de vue de sa description que des interventions qui y sont prévues sur la durée du PSG.

NB : les interventions programmées pourront être anticipées ou retardées de 4 ans maximum. Cependant, il est fortement recommandé, dans la mise en œuvre du programme, de ne pas cumuler, une même année, des coupes de renouvellement sur des parcelles attenantes, qui serait de nature à porter la surface totale au-delà des plafonds définis ci-dessous.

ATTENTION :

La programmation et la réalisation des coupes de renouvellement d'un seul tenant ne doivent pas dépasser les plafonds de surface définis dans le SRGS ; à savoir :

- 10 ha si la surface de la coupe présente une pente inférieure à 30 %,
- 4 ha si la surface de la coupe présente une pente comprise entre 30 et 50 %.
- Au-delà de 50% de pente ou en secteur à enjeu de protection, toute coupe de renouvellement doit être argumentée et ce, quel que soit sa surface.

Les travaux de reconstitution (reboisement et dégagement) après les coupes de renouvellement doivent être programmés obligatoirement dans la durée du PSG.

TRAVAUX D'EQUIPEMENT



Type de travaux	Parcelles forestières	Année de réalisation	Longueur concernée	Demande d'aide envisagée	
				OUI	NON
Création de chemins forestiers					
Création de places de dépôt					
Amélioration de chemins forestiers					
Amélioration de places de dépôt					
Matérialisation du parcellaire forestier					
Entretien des limites (bornes notamment)					
Divers					
Travaux particuliers concernant la chasse, la pêche, les loisirs ou la protection de l'environnement					



ANNEXES A FOURNIR

Conformément à l'Article 2 de l'Arrêté Ministériel du 19 juillet 2012.

1° Le plan de localisation de la forêt indiquant le chef-lieu de la ou des communes de situation de la forêt, les voies d'accès à celle-ci et les contours de la propriété faisant l'objet du plan simple de gestion ;

2° Le plan particulier de la forêt, comportant les indications ci-après :

- l'échelle, qui doit permettre une lecture aisée et ne doit pas être inférieure au 1/10 000^{ème} ;
- le nord géographique ;
- les limites de la forêt et les points d'accès ;
- les cours d'eau et les plans d'eau ;
- les équipements les plus importants, tels que maisons forestières, chemins, lignes de division, pare-feu, points d'eau aménagés, principaux fossés, etc. ;
- le parcellaire forestier correspondant au plan simple de gestion et mentionnant la surface de chaque parcelle ou, à défaut, le parcellaire cadastral ;
- la cartographie des peuplements établie par référence aux types décrits dans le plan simple de gestion, en cohérence avec les grandes catégories de peuplements du schéma régional de gestion sylvicole ;

3° Le cas échéant, la convention d'ouverture d'espaces boisés au public signée avec une collectivité lorsqu'elle nécessite, conformément à l'article L. 122-9 du code forestier, d'intégrer les objectifs d'accueil du public dans le plan simple de gestion ;

4° Le cas échéant, le contrat Natura 2000 ;

5° Si le propriétaire est une personne morale, copie du document nommant représentant légal de celle-ci la personne qui présente le plan en son nom ; ce document peut être remplacé, pour une société, par l'extrait K bis du registre des sociétés ;

6° Si le plan n'est pas présenté par le propriétaire ou, pour une personne morale, par son représentant légal, le mandat habilitant la personne qui présente le plan à leur place à signer ce dernier. Le plan particulier et le tableau des parcelles cadastrales portent la date de leur établissement.



DIAMETRES D'EXPLOITABILITE A RESPECTER POUR LES PRINCIPALES ESSENCES

EN FUTAIE REGULIERE :

Essences	Diamètre d'exploitabilité (en cm)		
	A – Minimal à respecter en conditions stationnelles FAVORABLES	B – Minimal à respecter en conditions stationnelles DÉFAVORABLES	C – Maximal recommandé
Châtaignier & Robinier	30	25	50
Chênes sessile & pédonculé	55	45	70
Chêne pubescent	35	30	60
Chêne rouge d'Amérique	50	40	70
Hêtre	45	40	70
Erables sycomore & plane, frêne commun	40	35	55
Noyers, merisier	50	40	65
Peupliers cultivés	40	35	45
Douglas	50	40	70
Epicéa commun	50	40	60
Mélèzes, épicéa de Sitka	40	35	55
Pins sylvestre & laricio	40	35	55
Pins noir & de Salzmann	35	30	50
Pin maritime	35	30	50
Pin d'Alep	30	30	45
Sapin pectiné	50	40	60

EN FUTAIE IRREGULIERE ET MELANGE FUTAIE-TAILLIS:

- Les diamètres minimum d'exploitation des arbres objectifs sont les mêmes que pour la futaie régulière ;
- Les diamètres maximum recommandés sont identiques à ceux de la futaie régulière mais peuvent être augmentés selon la qualité des bois et l'équilibre des peuplements ;
- Il est recommandé de laisser quelques gros bois pour la biodiversité.

POUR L'EXPLOITATION DES TAILLIS :

Les seuils suivants doivent être respectés en âge ou en diamètre :

Essence	Âges mini/maxi	Diamètres mini/maxi
Chênes méditerranéens	40 / 50 ans	20 / 25 cm
Chênes et charme	30 / 50 ans	20 / 25 cm
Châtaigniers	15 / 25 ans	20 / 30 cm
Robinier	15 / 25 ans	15 / 25 cm
Hêtre	20 / 40 ans	20 / 25 cm